

Espace collaboratif des Formations Transports et Logistique

NEWSLETTER N° 4

JANVIER 2013



SOMMAIRE :

- Résultats concours général des métiers Transport
- 44 tonnes à 5 essieux
- Maritime : la course au gigantisme continue
- Ouvrage
- Un camion 100 % électrique
- Le saviez-vous
- Liens
- Revue de presse
- Chargeurs et Prestataires logistiques sont-ils en phase ?
- Des chargeurs incompris
- Bulletin des transports et de la logistique : articles utiles
- Faute inexcusable
- A lire
- Onde verte et récupération
- Le saviez-vous ?
- Anniversaires
- Transport ferroviaire
- Logistique : l'e-commerce ouvre le bal des acquisitions 2013
- Sources statistiques
- Un nombre : 19
- Ecotaxe
- Spécimen
- Dernière minute

RÉDACTION

P. VINARD - T. LEFEUVRE
JM. SENAC - P. CATTET

CONTACT

webmastercrm@laposte.net

ÉDITORIAL

Bonjour à tous,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter, au nom de l'équipe de rédaction de la newsletter de l'espace collaboratif de formation transport et logistique, une très bonne année 2013. Qu'elle vous apporte de nombreuses satisfactions, tant du point de vue personnel que professionnel ! Cette année 2013 sera riche en événements pour notre filière de formation, et la quatrième édition de cette newsletter est l'occasion de vous en faire part :

- ✉ **la première session du BTS transport et prestations logistiques**, avec de nouvelles épreuves et, pour les établissements habilités, une part importante de contrôle en cours de formation, favorisant un renouvellement des pratiques pédagogiques ;
- ✉ **un séminaire organisé les 28 et 29 janvier au lycée hôtelier de Clichy** dans le cadre du plan national de formation du ministère de l'éducation nationale pour les professeurs enseignant en BTS TPL, avec l'intervention de représentants de l'AFT et de la CGI ;
- ✉ **la création d'un nouveau baccalauréat professionnel « transport fluvial »** qui devrait être mis en place à la rentrée 2013 ;
- ✉ **l'ouverture – enfin ! – du CAPLP Transport Logistique**. Celui-ci se déroulera dans le cadre de la session exceptionnelle des concours externes mis en place par le ministère. Pour information, ces concours sont ouverts au niveau Master 1, les épreuves d'admissibilité se déroulant en juin 2013 et les épreuves d'admission en juin 2014. Les candidats admissibles se verront offrir pendant l'année 2013-2014 un contrat à mi-temps de droit public pour des interventions de 6 heures par semaine devant élèves, leur permettant de préparer dans les meilleures conditions les épreuves d'admission. Face aux besoins importants d'enseignants de transport et de logistique en lycée professionnel, ce concours constitue une réelle opportunité pour ceux qui souhaitent s'engager dans l'enseignement, et ceux qui y sont déjà avec des statuts divers ;
- ✉ **l'organisation de la mobilité européenne** dans le cadre du dispositif « Netinvet » pour les étudiants de BTS Transport et prestations logistiques, et bientôt pour les enseignants de transport et de logistique de tous niveaux ;
- ✉ **la seconde université d'été du transport et de la logistique** organisée en collaboration avec l'AFT, et dont le thème sera en lien avec la mobilité européenne.

Après la première session en 2012 des baccalauréats professionnels «transport» et «logistique», ces multiples initiatives sont le signe du dynamisme de notre filière de formation. Ce dynamisme se concrétise par l'intensité des liens créés avec la profession, au niveau national comme au niveau de chaque établissement, et permet d'offrir à de nombreux jeunes, aussi bien dans le domaine de la logistique que du transport, de réelles opportunités d'intégration sur le marché du travail et des perspectives de carrière tout à fait intéressantes, comme le montre une étude récente du CEREQ⁽¹⁾. En ce début d'année 2013 que beaucoup nous prédisent difficile du point de vue économique, il n'est pas inutile de le souligner !

Pierre Vinard
Inspecteur général de l'éducation nationale
Groupe « économie et gestion »

(1) <http://www.cereq.fr/index.php/publications/Bref/S-inserer-a-la-sortie-de-l-enseignement-secondaire-de-fortes-inegalites-entre-filieres>

Résultats

Concours général des métiers Transport - Session 2012

1^{er} prix : Ibourahima DIALLO

Lycée Alfred de Musset - Villeurbanne (LYON)

3^é prix : Guillaume BARDON et

Ex aequo Lycée Claude Lebois - Saint-Chamond (GRENOBLE)

2^é prix : Jérémy BERROTARAN

Lycée Ramiro Arrue - Saint-Jean-de-Luz (BORDEAUX)

Thibault GALTIER

Lycée Joseph Galliéni - Toulouse (TOULOUSE)

44 tonnes à cinq essieux :

L'arrêté relatif aux conditions dans lesquelles les véhicules de transport routier sont autorisés à circuler entre 40 et 44 tonnes à compter du 1^{er} janvier 2013 est paru au Journal Officiel du 8 décembre 2012.

Deux jours après la parution du décret portant la limite du poids total roulant autorisé de 40 à 44 tonnes pour les véhicules de plus de quatre essieux, un premier arrêté relatif aux modalités d'application a été publié au Journal Officiel.

La circulation à plus de 40 tonnes est autorisée dès janvier 2013 sous certaines conditions.

I - Dates de mises en circulation

- jusqu'au 30 septembre 2014, pour les ensembles routiers dont la date de première mise en circulation du véhicule moteur est postérieure au 1^{er} octobre 2001 ;
- jusqu'au 30 septembre 2017, pour les ensembles routiers dont la date de première mise en circulation du véhicule moteur est postérieure au 1^{er} octobre 2006 ;
- pour les ensembles routiers dont la date de première mise en circulation du véhicule moteur est postérieure au 1^{er} octobre 2009.

II - Prescriptions techniques pour les PTRAs

L'arrêté du 4 décembre publié au JO du 8 décembre 2012 précise par ailleurs les prescriptions techniques relatives aux véhicules visés au 2^o du II de l'article R. 312-4 du Code de la route :

- pour les véhicules à moteur, le poids total roulant autorisé doit être d'au moins 44 tonnes ;
- pour les semi-remorques, le poids total autorisé en charge doit être d'au moins 37 tonnes pour les véhicules à deux essieux et d'au moins 38 tonnes pour les véhicules à trois essieux.

Consulter l'arrêté du 4 décembre 2012 :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CA1C052BC00F49ECA95392E09EF0AB65.tpdjo11v_1?cidTexte=JORFTEXT000026737026&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Bon à savoir

L'arrêté du 4 décembre 2012 abroge l'arrêté du 17 janvier 2011 qui avait fixé à 44 tonnes le poids total roulant autorisé des véhicules terrestres à moteur utilisés pour le transport combiné, la desserte des ports maritimes et fluviaux et le transport de certains produits agricoles et agroalimentaires.



Maritime:

La course au gigantisme continue

Le port du Havre a accueilli le 21 mai dernier, au Terminal de France, l'« APL Le Havre ». Quatre portiques ont été mobilisés pour assurer son déchargement et son chargement. Ce géant, mesurant 349 m de long et 45 m de large et pouvant contenir plus de 10.100 EVP (Equivalent Vingt Pieds).

Encore plus grand

Le géant « AL ULA » a fait escale au Havre. Le Terminal de France (TDF), opéré par la GMP à Port 2000 (Le Havre), a accueilli vendredi 22 juin pour la première fois le « AL ULA », porte-conteneurs de l'armement United Arab Shipping Company (UASC). Avec ses 336 mètres de long pour 48 mètres de large, le « AL ULA » offre une capacité de 13.500 EVP. Six portiques ont été mis à contribution pour manutentionner le « AL ULA » : 3.500 conteneurs import-export ont été traités au cours de son escale havraise.

Encore plus grand (bis)

Je fais 396 m de long, 53,6 m de large, je suis donc plus long que 4 terrains de football, aussi long que 5 Airbus A-380, si ma marchandise est mise bout à bout elle atteint 97 km de long. Je suis, je suis,...

Mon moteur a 100 000 chevaux et je peux transporter « à plein » 16 020 EVP et j'ai un tirant d'eau de 16 m...

Je suis, je suis,...



Le CMA CGM Marco Polo le plus grand porte-conteneurs du monde.

Il sera suivi, en avril et mai 2013, par deux sisterships : le CMA CGM Vasco de Gama et le CMA CGM Zheng He. Ce dernier, qui doit être immatriculé à Marseille, sera le plus grand porte-conteneurs sous pavillon français.

Ouvrage

« Pilotez votre plate-forme logistique » est un des rares ouvrages à explorer le monde des logiciels de gestion d'entrepôts (WMS et WCS). Réalisé par deux experts de l'entrepôt et des systèmes d'information, à savoir Michel Roux et Gilles Fleury, ce livre est destiné à tous ceux qui ont en charge la conception, la réalisation ou l'exploitation d'un site logistique. Il décrit et analyse les fonctionnalités offertes par les logiciels du marché ou qui ont été développées par les entreprises logistiques elles-mêmes. « Cet ouvrage réunit tous les éléments pour comprendre les immenses services que peut rendre un WMS, découvrir les fonctionnalités auxquelles on ne pense pas toujours, percevoir les nouvelles tendances, établir un cahier des charges, consulter les éditeurs, comparer leurs offres, calculer le ROI... », expliquent les auteurs.

Lavoisier (Editions Tec&Doc). Prix : 39 €

Pour en savoir plus : www.lavoisier.fr/livre/t1435.htm



Un camion 100% électrique

Nestlé Suisse et Renault Trucks ont dévoilé en première mondiale un Renault Midlum de 13 tonnes 100% électrique associé à une caisse frigorifique 100% électrique.



Deux véhicules depuis septembre pour tester la distribution de glaces et de produits réfrigérés Nestlé Frisco-Findus dans les régions de Lausanne et de Zürich. Ces deux véhicules, mis à disposition de l'équipe Frisco, pourront charger trois tonnes de glaces et seront amenés à ravitailler entre 30 et 50 points de vente sur 60 à 100 km de parcours. Leur **moteur électrique** développe une puissance de 103 kW, peuvent atteindre 90 km/h et disposent d'un système de récupération d'énergie au freinage. Les deux packs de batteries au Lithium-ion, d'une capacité totale de 170 kWh leur autorise une autonomie d'environ 140 kilomètres avec un temps de recharge de 8 heures sur une prise standard. Ce véhicule a été surnommé eTruck. Stratégies logistique juin 2012

Revue de presse

Voici les références d'une série d'articles disponibles gratuitement :

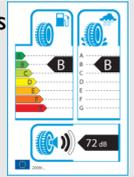
- Sur le thème des **prestations logistiques**, le n°64 de Supply Chain Magazine (SCM) propose un dossier complet sur les prestataires (choix, classifications, classements, ...). A compléter avec le n°68, sur le choix des cabinets conseils SCM ;
 - Sur le thème de la **reverse logistique**, un dossier complet dans le n°63 de SCM. Un petit article intitulé « Les retours » dans le n°64 peut servir d'introduction à ce thème.
 - Un dossier sur les difficultés de la **messagerie** (http://www.tilmag.com/pdf/TL91_DOSSIER_EXPRESS.pdf)
 - Sur le thème des **matériels en logistique**, vous trouverez :
 - un dossier sur les transpalettes dans Transport et Logistique (dossier disponible gratuitement http://www.tilmag.com/pdf/TL90_ENTREPOTS_TRANSPALETTES.pdf),
 - un dossier sur les chariots tridirectionnels dans Interface logistique n° 234
 - un dossier sur les supports de manutention dans SCM n°65,
 - un dossier sur les systèmes de tri et les convoyeurs (http://www.tilmag.com/pdf/TL90_ENTREPOTS_TRI.pdf)
 - **Autres thèmes :**
 - L'éco taxe : SCM n°66
 - La logistique urbaine : SCM n°67
 - Les bourses de fret : SCM n°65
 - Les classements 2012 : SCM n°70
- Et bien d'autres

Bulletin des transports et de la logistique : articles utiles

- N° 3406 : préparation de commandes N°3408 : 14 questions sur la livraison en absence + Clause vol
 N° 3409 : retard
 N° 3413 : formalité : conserver les recours N°3414 et 3415 : Paquet routier : synthèse
 N° 3419 : Action directe : Synthèse + Prescription : synthèse tous modes et jurisprudence
 N° 3428 : Mots malheureux N°3432 : 17 questions sur l'affrètement
 N° 3433 : 12 questions sur la logistique + flash social : dernières tendances

Le saviez-vous ?

À partir du 1er novembre 2012, tous les pneus poids lourd neufs vendus en Europe seront accompagnés d'un score concernant leur efficacité énergétique, leur adhérence sur sol mouillé et leur niveau sonore.



Liens

Accidents sans gravité de chariots élévateurs
<http://www.manutrucs.fr/?A=VD&Z=I101>



Faute inexcusable

Une juridiction vient enfin de statuer à bon droit sur la faute inexcusable du transporteur routier.

Nous est ainsi donnée l'occasion de procéder à de petits rappels sur cette faute d'un nouveau genre... pour notre mode en tous cas !

Créé par la loi n°2009-1503 du 8 décembre 2009 (JO 9 oct.), l'article L.133-8 du Code de commerce a modifié le paysage de la faute qualifiée en transport routier. Jusque là, c'est, en vertu de l'adage culpa lata dolo aequiparatur, la faute lourde qui était assimilée au dol quant à ses effets (soit impliquant la réparation intégrale du préjudice à la seule exception des dommages indirects ; C. civ., art. 1150 et 1151).

Depuis la fin 2009, c'est la faute inexcusable qui, de par la volonté du législateur, s'est vue introniser faute équivalente au dol (cela tant pour le « voiturier » que pour le commissionnaire de transport). Sa définition en est la suivante : « Est inexcusable la faute délibérée qui implique la conscience de la probabilité du dommage et son acceptation téméraire sans raison valable », et le texte est d'ordre public (« Toute clause contraire est réputée non écrite » ; C. com., art. L. 133-8, dernière phrase).

Source : Chronique Lamy tome I
 A compléter par le n°3433 du Bulletin des transports et de la logistique.

À lire

En 5 parties l'auteur nous montre le chemin du «lean Management» qui met à contribution tous les acteurs pour éliminer les gaspillages par une approche collaborative et avec l'utilisation pertinente des outils mis à notre disposition.



Éditeur : AFNOR

Le saviez-vous ?

Depuis le 1er janvier 2013, toutes les entreprises du transport routier de marchandises doivent proposer à leurs salariés une complémentaire santé. Celle-ci peut être souscrite auprès du prestataire de leur choix ou par défaut de Carcept Prévoyance.

Onde verte et récupération



Un lit pour enfant en palettes
<http://www.pearltrees.com>

Les belges ont aussi des idées formidables

Egemin offre une logistique écologique avec la récupération d'énergie dans les entrepôts automatisés... Le principe repose sur le renvoi à son propre réseau électrique de l'énergie résiduelle venant des transtockeurs de magasin pour une utilisation par d'autres process. Ce système permet une économie d'énergie allant jusqu'à 20 % de la consommation des transtockeurs de magasin.

Zwijndrecht (Belgique)

Les livraisons en tricycles électriques arrivent...



FedEx utilise des tricycles à assistance électrique pour la desserte de plusieurs arrondissements parisiens. Une équipe de six coursiers confirmés, formés à l'éco-conduite, réalisera l'ensemble des livraisons et des enlèvements dans le 2^{ème} arrondissement de Paris, grâce à l'utilisation de ces véhicules électriques.

Le saviez-vous ?

L'adhésion de la Turquie aux conventions du 20 mai 1987, relatives à un régime de transit commun et à la simplification des formalités dans les échanges de marchandises (DAU), prend effet au 1^{er} décembre 2012.

Anniversaires

En 2012 :

- Le code-barres a fêté ses 60 ans,
- Le Gencod-GSI a fêté ses 40 ans,
- Eco-emballages a fêté ses 20 ans,
- L'ADEME a fêté ses 10 ans,
- JMS a fêté ses 40 ans.



Transport ferroviaire

Un vingt-sixième opérateur ferroviaire français, Agénia débutera son exploitation dans les premiers mois de l'année 2013. Ce nouvel entrant offrira des prestations logistiques associées. Agénia prévoit d'acheminer trois à quatre trains par semaine en phase de démarrage.

Un dossier spécial mis à jour très régulièrement. Au sommaire :

- Modèle et enjeux économiques
- Les OFP par région
- Les OFP portuaires

Ce dossier est disponible à l'adresse :
<http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/html/OFP-operateurs-ferroviaires-de-proximite/OFP-operateurs-ferroviaires-de-proximite.html>

Logistique : l'e-commerce ouvre le bal des acquisitions 2013

La Poste qui rachète Morin Logistics, ID Logistics qui met la main sur France Paquets : ces deux opérations annoncées à 24 heures d'intervalle mettent en évidence l'importance de la "e-logistique" dans la stratégie des prestataires.



Sources statistiques

Le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère des Transports publie chaque trimestre les indices des prix du transport de fret. Ce document donne l'évolution des prix pour le transport routier, le transport fluvial, le transport maritime et le transport aérien, par rapport au trimestre précédent et à l'année précédente. Depuis mars 2011, cette publication s'est enrichie de trois nouveaux indices de prix relatifs à l'entreposage, la manutention et la messagerie-fret express.
[http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/r/prix-2.html?tx_ttnews\[tt_news\]=22392&cHash=fceea799fc111fa84cd4ee7a9f40853](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/r/prix-2.html?tx_ttnews[tt_news]=22392&cHash=fceea799fc111fa84cd4ee7a9f40853)

Un nombre:

19

C'est le nombre d'autoroute de la mer en service actuellement en Europe.

Ecotaxe

Le projet de loi sur l'écotaxe poids lourds présenté en Conseil des ministres. Frédéric Cuvillier a présenté en Conseil des ministres, le 3 janvier 2013, le projet de loi simplifiant la répercussion de l'écotaxe PL par les transporteurs routiers. Le taux forfaitaire sera fixé par région après discussions avec les professionnels. Votée en 2009 dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, l'écotaxe doit entrer en vigueur à partir de juillet 2013 pour les +3,5 t circulant sur le réseau national non-payant.

Un dossier spécial mis à jour très régulièrement est toujours disponible à l'adresse :

<http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/html/ecotaxe-poids-lourds/ecotaxe-poids-lourds.html>



Spécimen

L'engagement de Wolters Kluwer France (édition Lamy) auprès du monde universitaire ne s'arrête pas aux étudiants. Wolters Kluwer France vous propose, tous les ans, de recevoir **un** ouvrage de votre choix, à titre gracieux, parmi une sélection d'ouvrages. L'offre de spécimen est valable chaque année du 1er septembre jusqu'au 31 octobre.

Pour commander votre spécimen, consultez, dès septembre, le site Lamy étudiant, espace enseignants à l'adresse suivante :

<http://www.lamyetudiant.fr/espace-enseignants-presentation/offre-de-specimen>

Dernière minute

UPS abandonne son projet de rachat de TNT Express

Mal parti pour obtenir le feu vert de la Commission européenne, UPS a annoncé le 14 janvier 2013 qu'il renonçait au rachat de TNT Express.

La rencontre du 11 janvier 2013 entre UPS, TNT Express, et la Commission européenne aura été fatale.

Selon un communiqué conjoint des deux groupes de messagerie publié le 14 janvier, les experts de la Commission en charge d'examiner le dossier ont fait savoir qu'ils s'apprétaient à préconiser une interdiction de l'opération. Ils jugent insuffisantes les solutions actuellement proposées par UPS pour remédier aux risques identifiés en matière de réduction de la concurrence.